



Mandat de vente: comment décliner une offre acceptée par mail ?

Par **mmdb**, le **21/10/2009** à **10:24**

Bonjour,

Nous avons un mandat de vente auprès d'une agence. Celle ci nous a fait parvenir une proposition d'achat d'un client que nous avons acceptée par mail uniquement, nous n'avons rien signé (je précise que la proposition est d'un montant inférieure au mandat que nous avons signé avec l'agence). Nous avons depuis reçu d'un particulier une proposition supérieure. Pouvons nous l'accepter sans risque vis à vis de l'agence?

Cdt,

Par **baylebesson**, le **21/10/2009** à **12:21**

bonjour

même si vous n'avez rien signé le mail est l'expression de votre volonté .

s'il devait y avoir une procédure c'est le Tribunal qui apprécierait.

je vous conseille d'envoyer immédiatement un courrier en recommandé à l'agence pour lui dire que vous avez trouvé un acquereur et qu'ils arrêtent toute démarche .

salutations

Me BAYLE-BESSON